



changement de nom patrymonique

Par **baby chocolat**, le **02/12/2009** à **20:25**

Je me permet de vous poser cette question? En fait depuis la naissance de ma fille son père ne la j'amaï vue de plus il la reconnue par une pré reconnaissance sans mon accord légale de plus que j'ai a pris à l'hopital j'ai demandé à la la mairie de de maitre mon nom de famille sur les papier de ma fille mais il nom pas accepter du fait que MR B avec fait sa pré reconnaissance avanc moi j'ai été très décue mais je gardai toujoues expoïre;

Et je est effectué aucun document à l'état civile de ma fille et ni livret famillial. Je souhaiterais aujourd'hui effectuer une requête auprès du garde des sceaux avec une lettre d'acceptation du changement de non de mon enfant mineur par son père, mais je suis mariée maintenant alors est ce que il vont accepté de mettre mon nom ou bien, sa na aucun frein dans ma démarche. Mercie de me répondre